

Au Collège des Bourgmestre et Échevin-e-s
Chaussée de Wemmel 100
1090 Jette

OBJET : Avis du GRACQ et du Fietsersbond dans le cadre de l'enquête publique relative au réaménagement de la place Arthur Van Gehuchten, de l'avenue Masoin et de l'avenue de Greef. (Réf. régionale 10/PFD/1926309).

Bruxelles, le 18 avril 2024.

Madame la Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevin-e-s,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission de concertation,

Le GRACQ et le Fietsersbond ont pris connaissance du projet de réaménagement de la place Arthur Van Gehuchten, de l'avenue Masoin et de l'avenue de Greef.

Dans son état actuel, la zone concernée par le projet est très peu qualitative sur le plan de la mobilité : la place accordée à la voiture individuelle est nettement prépondérante au détriment des modes actifs et il n'y a aucune infrastructure dédiée aux cyclistes.

L'actuelle place Van Gehuchten, en particulier, est un **espace chaotique et peu lisible, et avec des zones accidentogènes**. Cette situation est particulièrement problématique pour un espace public qui donne accès à un des principaux hôpitaux de Bruxelles : pour un équipement collectif de cette importance, les usagers actifs doivent être correctement pris en compte.

Dans cette perspective, le projet soumis à l'enquête présente un certain nombre **d'éléments clairement positifs** :

- La **réduction l'emprise automobile** permet un rééquilibrage de l'espace public : le projet améliore la convivialité de la place, la lisibilité et la sécurité de l'espace public, et offre davantage de place aux modes actifs, aux transports publics ainsi qu'aux fonctions de séjour.
- Le projet prévoit deux pistes cyclables :
 - **Une piste séparée sur l'avenue Masoin**, dans le sens de la montée (assez forte) : celle-ci répond aux normes (asphalte ocre, largeur d'1,8m). L'inversion du sens de circulation dans

la rue Gilson assure une bonne visibilité entre cyclistes et automobilistes à la jonction entre l'avenue Masoin et la rue Gilson.

- **Une piste marquée en chaussée sur l'avenue De Greef**, dans le sens de la montée

En ce sens, le projet permet d'apporter davantage de sécurité pour les cyclistes.

- Sur la **place Van Gehuchten**, l'option d'un **giratoire compact** avec des marquages cyclistes au centre de l'anneau nous semble l'option la plus adaptée. La réinsertion de la piste cyclable séparée un peu en amont du giratoire assure également davantage de sécurité pour le cycliste qu'une réinsertion directement dans l'anneau, car il est davantage visible des automobilistes.
- Il y a une **augmentation du nombre d'arceaux vélo** : 84 emplacements contre 22 actuellement. Nous insistons pour que le modèle d'arceau corresponde bien aux recommandations régionales et pour que soit également prévus des dispositifs de stationnement pour les **vélos de plus grand gabarit** (type vélo-cargo). La note explicative annonce la présence de 5 drop zones pour les trottinettes et vélos partagés, mais celles-ci ne sont pas identifiables sur le plan : nous demandons à ce que ces **zones soient clairement distinctes des arceaux** dédiés au stationnement des vélos privés.

Le projet contient aussi des éléments moins positifs :

- Sur les avenues Masoin et De Greef, il n'y a **pas d'infrastructure vélo prévue dans le sens de la descente** (sachant que Masoin présente une déclivité relativement forte). Sur l'avenue Masoin, cette **forte asymétrie** dans le type d'infrastructure pose question. Si des chevrons vélos dans l'axe central peuvent être adéquats pour les cyclistes assurés, ils le sont moins pour des cyclistes peu aguerris. Certains pourront alors être tentés **d'emprunter le trottoir adjacent, ou la piste séparée à contresens**.
Dans le bas de l'avenue De Greef, dans le sens de la montée, nous recommandons l'ajout de logos vélo au milieu de la chaussée au droit de l'arrêt de bus, afin de mieux marquer la continuité cyclable (la piste marquée ne commence qu'au-delà de l'arrêt).
- Les voiries Masoin et De Greef (en pente) restent tout à fait rectilignes et il n'y a pas de dispositifs ralentisseurs (uniquement un plateau en bas de l'avenue De Greef). Sur De Greef, la possibilité pour le trafic motorisé de traverser le site propre du tram est supprimé. **L'enjeu de maîtrise des vitesses semble donc laissé de côté**. Sur une voirie trop étroite pour que le trafic motorisé dépasse un cycliste en sécurité (le cycliste circulant sur la chaussée), nous craignons que certains conducteurs tentent malgré tout des dépassements dangereux.
- Le projet ne semble pas envisager la question du **stationnement vélo sécurisé** (tous les logements ne permettent pas de stationner son vélo à domicile). Le projet pourrait inclure des box vélos, l'espace le permet largement.

- Le **rond-point au bas de l'avenue Masoin** est hors projet. Nous le regrettons, car ce rond-point est équipé d'une **piste cyclable marquée en bordure de giratoire** : cette configuration est accidentogène et donc tout à fait déconseillée par les guides de recommandation cyclistes en région bruxelloise. Nous souhaitons que la configuration de ce rond-point puisse être revue afin de proposer de meilleures conditions de sécurité pour les cyclistes.

Nous vous remercions de prendre en compte ces remarques dans la finalisation du projet. Par ailleurs, nous demandons qu'un-e représentant-e de nos associations puisse être entendu-e lors de la commission de concertation.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevin-e-s, Mesdames et Messieurs les membres de la commission de concertation, nos salutations respectueuses.

Pour le GRACQ,

Jérôme LESCANNE

jette@gracq.org

Pour le Fietsersbond,

Thomas DEWEER

thomas.deweer@fietsersbond.be